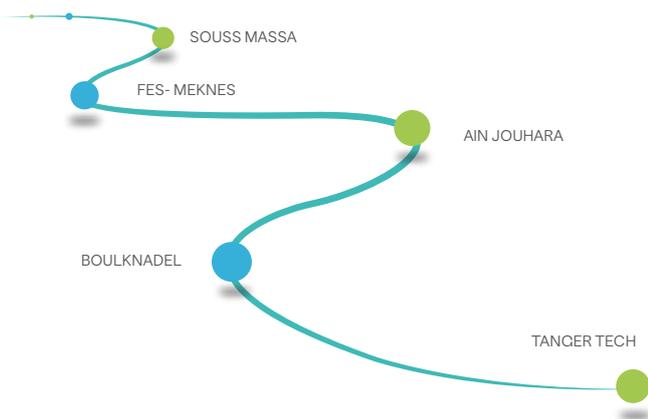




Accompagnement des entreprises

Outre la facilitation et la dématérialisation des procédures douanières que la Douane érige en chantier permanent, la contribution à l'essor de l'économie nationale en général et de certains secteurs d'activité en particulier passe également, pour l'ADII, par son engagement fort à s'impliquer dans des chantiers à valeur ajoutée en concertation avec ses partenaires nationaux et internationaux acteurs du commerce extérieur.

MISE EN PLACE DE NOUVELLES ZONES D'ACCELERATION INDUSTRIELLE



L'ADII, aux côtés d'autres acteurs publics et privés, a accompagné la mise en place en 2023 de cinq Zones d'Accélération Industrielle (ZAI) à savoir celles de Fès-Meknès, Souss-Massa, Boulknadel, Ain Jouhara (Province de Khemisset) et Tanger-Tech destinées à accueillir des entreprises opérant dans différents secteurs d'activité. L'action de la Douane en la matière s'inscrit dans la volonté du pays de faire des ZAI des terrains fertiles au développement de l'industrie nationale dans différentes régions du Royaume.

LE COMMERCE ELECTRONIQUE MAROCAIN BIENTÔT SOUTENU PAR UNE ZONE DE PROSPERITE POSTALE

Face à l'essor du commerce électronique transfrontalier et aux défis qui en découlent en termes notamment de logistique, de processus de traitement des flux, de risques sécuritaires et de conformité des produits achetés aux normes en vigueur, un projet de création d'une Zone de Prospérité Postale (PPZ) au Maroc a été initié par le Comité Consultatif de l'Union Postale Universelle (UPU).

Ce chantier de grande envergure vise l'élargissement du secteur postal à des opérateurs autres que les administrations postales (Intégrateurs, expressistes, e-commerçant, etc.) et l'installation d'un centre postal de stockage et de traitement combinant les atouts du système postal international avec les opportunités offertes par les ZAI.



Ambitionnant à terme de transformer le Maroc en un hub régional de commerce électronique transfrontalier, le projet de PPZ sera dédié aux envois destinés à être expédiés au centre national de dédouanement postal de Casablanca pour être dédouanés et introduits dans le système postal.

Une première table ronde traitant de cette thématique a été organisée en novembre 2022 suivie

d'une seconde le 14 novembre 2023 à Rabat au siège de la Douane, réunissant les Directeurs Généraux de l'ADII, Barid Al Maghrib, l'UPU, des représentants de l'Organisation Mondiale des Douanes et de Tanger Med Port Authority ainsi que certains opérateurs privés internationaux actifs dans le commerce électronique.

AGREMENT DE NOUVEAUX MAGASINS ET AIRES DE DEDOUANEMENT

Dans le cadre de l'accompagnement de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique du Maroc, l'ADII a agréé 04 nouveaux Magasins Et Aires de Dédouanement (MEAD) portant ainsi leur nombre à quatre-vingt-trois (83).

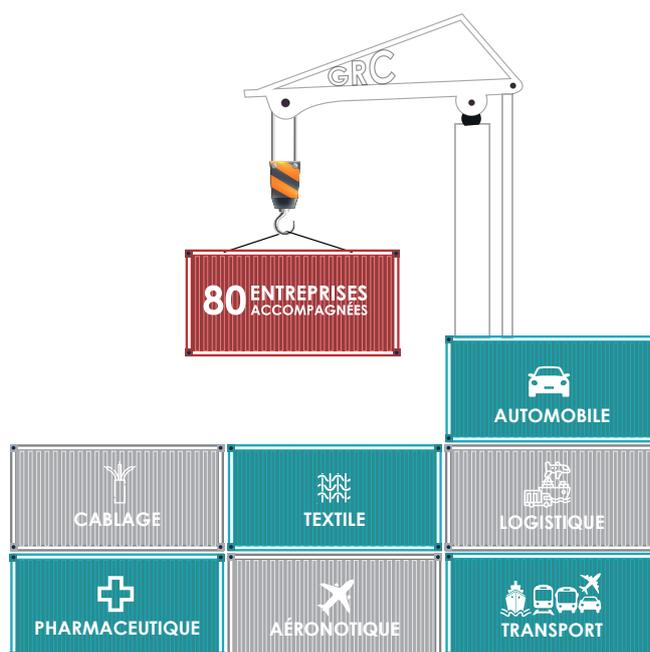


La création de ces plateformes va dans le droit fil des objectifs stratégiques de la Douane visant l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers le développement d'une offre de service basée sur le dédouanement de proximité et une meilleure prise en charge logistique des envois qui leur sont acheminés.

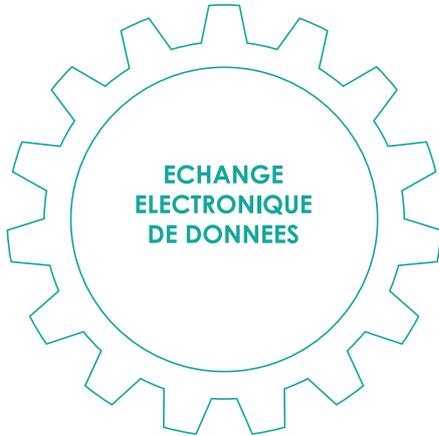
LA GRC ENTREPRISES A LA DOUANE, UNE APPROCHE PARTENARIALE INSCRITE DANS LE TEMPS

La Douane marocaine s'est engagée, depuis bien des années, en faveur du développement du tissu économique national. Quelle que soit leur taille, en région ou au niveau central, les services douaniers accompagnent les entreprises dans leurs opérations en douane en leur proposant des solutions adaptées à leur activité et à leurs contraintes tout en veillant à améliorer la qualité du service rendu.

Ainsi, 80 entreprises dont 30 Grands Comptes de différents secteurs industriels (automobile, logistique et transport, textile, aéronautique et câblage, pharmaceutique) ont bénéficié, en 2023 au niveau central, d'un accompagnement personnalisé portant notamment sur les procédures douanières, les régimes économiques en douane, la valeur en douane, les règles d'origine ainsi que le statut de l'Opérateur Economique Agréé.



L'ÉCHANGE ÉLECTRONIQUE DE DONNÉES PUBLIC – PUBLIC, UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT



Avec



MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE
MARITIME

La dématérialisation de l'échange de données s'étend à bon nombre de domaines et de partenaires de l'ADII. En 2022, ce fut le tour du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts avec lequel la Douane a instauré un circuit d'échange informatisé des données se rapportant à la déclaration en douane d'exportation. L'année suivante, le protocole d'échange de données informatisées entre les deux parties s'élargira pour toucher les titres de recette et les quittances correspondantes.

Sur un plan pratique, les délégations relevant du Département de la pêche maritime communiquent aux services douaniers concernés les titres de recette se rapportant aux droits et taxes à acquitter par le redevable, documents nécessaires pour le règlement et la justification des encaissements effectués.

Une fois le paiement réalisé via le système de dédouanement en ligne BADR, l'ADII communique à son tour et automatiquement au Département concerné les informations relatives aux quittances des paiements effectués.

Une phase pilote a été lancée au niveau de la délégation d'Agadir durant le mois d'octobre 2023. La généralisation de cet échange à l'ensemble des délégations au niveau national est prévue pour le début de l'année 2024.

La dématérialisation de l'échange des résultats du contrôle à l'importation à travers le guichet unique du commerce extérieur «PortNet» poursuit son élan.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Simplification des Procédures et de la généralisation de l'échange électronique de données, l'ADII a mis en place, avec l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques, un cadre d'échange des résultats du contrôle à l'importation des sources de rayonnements ionisants.

Avec

AMSSNuR



Avec d'autres partenaires



Plusieurs autres circuits d'échange électronique couvrant différentes étapes du circuit de dédouanement ont été mis en place par la Douane avec divers partenaires et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Simplification des Procédures.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Résultat de contrôle pour
les instruments de mesure
du service de la
métrologie légale

TMPA

- Images de scanner
- Message de passage au scanner : enrichissement de données
- Déclarations de transbordement

PORTNET

- Message de passage au scanner : enrichissement de données
- Message d'annulation de l'état de chargement
- Message d'annulation de la déclaration tryptique
- Déclarations de transbordement concernant la Déclaration Unique des Marchandises (DUM) et la mainlevée
- Echanges des navires : enrichissement de données

AGENCE MAROCAINE DE SÛRETÉ ET DE SÉCURITÉ NUCLÉAIRES ET RADIOLOGIQUES

Résultat de contrôle des
autorisations de mouvements de
substance radioactives